

L'ordre Infirmier a été voté par le Parlement !!!

Le syndicat Sud-santé opposé à la création d'un Ordre infirmier

12 juin 2006

La création d'un Ordre infirmier, du même type que l'Ordre des médecins, remettrait en cause la valeur du diplôme d'Etat infirmier et risquerait d'affaiblir le secteur public dans une profession majoritairement salariée, a estimé lundi la fédération Sud-Santé sociaux.

La fédération appelle à un rassemblement mardi devant l'Assemblée nationale, où est étudiée une proposition de loi émanant du groupe parlementaire UMP relative à la création d'un Ordre infirmier, réclamée par une partie de la profession.

"Les ordres professionnels ont jusque-là toujours été créés pour les professions libérales" et la profession d'infirmiers est à 80% salariée, souligne Sud dans un communiqué.

"La mise en place d'une telle instance constituerait une atteinte au droit d'accès à un travail salarié et une remise en cause de la valeur du diplôme d'Etat d'infirmier, qui ne sera plus suffisant pour être considéré comme infirmier", estime Sud.

"Si les députés votent ce texte, ils créeront un précédent historique qui obligera les 400.000 salariés à adhérer et cotiser obligatoirement à une instance privée, pour avoir le droit d'exercer leur métier", ajoute la fédération.

"A terme, l'obligation d'adhésion à un ordre risque d'être une porte d'entrée à des emplois systématiques d'infirmiers libéraux au sein du système de santé public et privé en lieu et place d'agents de la fonction publique ou des salariés", ajoute Sud.

"La création d'un ordre infirmier permettra une fois de plus à l'Etat de se désengager des ses missions d'organisation de la santé publique au profit d'une instance privée", juge-t-il.

Une proposition de loi identique à celle déposée par le groupe parlementaire UMP, mais déposée par l'UDF, avait été rejetée par l'UMP fin janvier.